

**Inspection Générale de l'Environnement et
du Développement Durable**

Tour Séquoïa

1 place Carpeaux
92055 LA DEFENCE CEDEX

A l'attention de Monsieur GALFRE Christophe

Saint-Ouen l'Aumône, le 14 avril 2023

V/réf : MTE-BEARI-2023-001

N/réf. : CENERGY- 2023-04-018

Objet : *Réponse au rapport d'enquête technique sur l'incendie d'un silo de stockage de bois sur le site exploité par Cenergy à Saint-Ouen-L'Aumône (95) le 28 avril 2022*

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR N° 1A 187 506 2910 5

Monsieur,

Suite au rapport d'enquête technique sur l'incendie d'un silo de stockage de bois sur le site exploité par Cenergy à Saint-Ouen-L'Aumône (95) le 28 avril 2022, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses apportées à vos recommandations de sécurité.

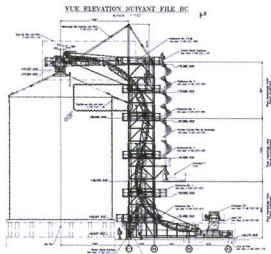
La mise en œuvre de tous les moyens techniques et dispositifs de sécurité sur lesquels nous nous étions engagés suite à l'incendie a été vérifiée par les instances du SDIS et de la DRIEAT lors de visites sur site les 29 mars et 12 avril 2023.

Recommandation de sécurité BEARI

Point 1 : Amélioration de la protection au feu du silo

- Protéger contre le rayonnement thermique toutes les parties du silo

Le convoyeur à godet a été remplacé par une technologie de convoyeur bande « sandwich » qui emprisonne le bois entre 2 bandes ignifugées empêchant l'apport d'oxygène. Cette bande transporteuse chemine le long d'une structure ouverte éloignée des parois du silo. Ce type de structure permet également un refroidissement et une attaque directe en cas d'incendie. Ce dispositif (convoyeur ZZbelt) a été apprécié (accessibilité et lutte incendie) par les pompiers.



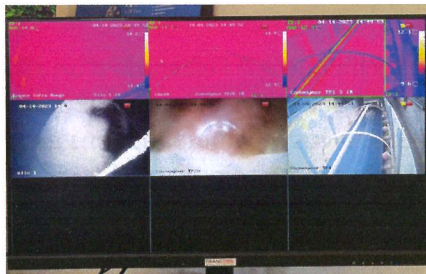
- Etudier et mettre en œuvre les moyens de détection d'éléments en cours de combustion sur le convoyeur avant l'introduction dans le silo.

En plus des moyens d'extinction mis en place à l'intérieur du silo (buses et additif), une attention particulière a été portée sur le convoyage afin de détecter au plus tôt la présence de corps chaud et d'éviter la propagation d'un feu.

Les moyens mis en place sont :

En amont du silo :

- Caméra thermique en sortie du quai de livraison (arrêt de la chaîne de convoyage complète + alarme sonore et télésurveillance)
- Caméra thermique en sortie du transporteur d'alimentation de la ZZbelt (arrêt de la chaîne de convoyage complète + alarme sonore et télésurveillance)
- Caméra thermique dans le silo 4000 m3 (arrêt de la chaîne de convoyage complète + alarme sonore et télésurveillance)



- Sonde d'élévation de température dans le silo 4000 m3 (arrêt de la chaîne de convoyage complète + alarme sonore et télésurveillance)
- Détection d'étincelle chute crible bois (arrêt de la chaîne de convoyage complète + alarme sonore et télésurveillance)

En aval du silo (protection de la trémie tampon)

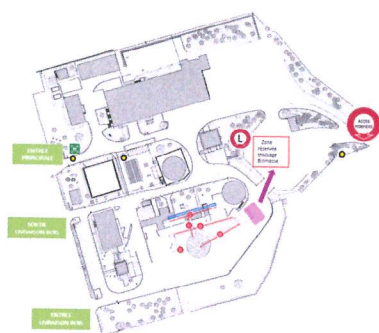
- Détection d'étincelle chute silo 4000 (arrêt de la chaîne de convoyage complète + alarme sonore et télésurveillance)

Point 2 : Vidange du silo autoportant

3 trappes (3*2 m²) ont été créés dans le silo afin d'en faciliter la vidange.

Les matériels et engins à utiliser ainsi que le temps pour mise à disposition ont été décrit dans le plan d'organisation interne fourni aux pompiers et à la DREIAT avant le passage en CODERST et la récupération de l'autorisation d'exploitation.

Une ouverture dans le merlon a également été réalisée afin de stocker le bois extrait avec possibilité d'arrosage avec le canon incendie du site.



Point 3 : Maintenir en bon état les moyens de secours

- La colonne sèche défectueuse a été réparée et une deuxième mise en place.
- La vanne de fermeture pour la rétention des eaux d'incendie a été remplacée (constat par le SDIS et la DREIAT).

Concernant les maintenances et vérifications des systèmes de secours, les nouveaux équipements ont été intégré au programme de maintenance dans la GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) ainsi qu'au programme de contrôles réglementaires réalisés par des organismes agréés.

Extrait de plan protection incendie du POI



Point 4 : Exercices réguliers.

Suite aux recommandations, le Plan d'Organisation Interne à été mis à jour et complété.
En parallèle, le nouveau POI est accompagné de :

- La formation du personnel au nouveau POI.
 - De tests de situation d'urgence (en fonction des différents scénarios du POI) sur un rythme semestriel avec participation du référent sécurité Coriance (externe au site). La réalisation de ces tests de mise en situation est antérieure au sinistre.
 - Des exercices sont programmés avec le SDIS courant mai 2023 avec présence de notre service sécurité et des observateurs externes du SDIS afin de contrôler la bonne application de notre POI et du plan d'intervention du côté SDIS.
- Ce test sera réalisé sans prévenir les équipes (SDIS – CENERGY) afin de mesurer les temps d'intervention et de l'application des procédures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

CENERGY
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 000 euros
1, rue du Gros Murger
Saint-Ouen l'Aumône (95310)
852 312 453 RCS Pontoise
N° TVA intracommunautaire : FR08 852 312 453

David MERLET
Adjoint chef d'agence

